



Abus de confiance, que faire?

Par **vivi93300**, le **20/11/2008** à **08:38**

Je me suis séparé de mon ex il y a cela 2 ans.

Je suis resté avec lui pendant 5 ans. Durant cette période, il m'a soutiré 4 500 € en espèces (bien sur) et ne m'a jamais remboursé.

J'avais peur de lui je l'avoue (il m'a déjà menacé d'un couteau, un couteau m'a frole de quelques centimètres, il a déjà levé la main sur moi).

Ayant refait ma vie et ayant un peu plus confiance en moi, je souhaiterais savoir si j'ai un recours pour récupérer mon argent sachant qu'il n'y a aucune preuve de cette somme.

Merci d'avance

Par **psychollama**, le **20/11/2008** à **10:34**

Bonjour vivi,

D'après ce que vous expliquez, il semble difficile de prouver que votre ex concubin a dérobé la somme en question, même si je ne doute pas personnellement de votre version.

La meilleure chose à faire serait de tourner la page, prenez peut-être contact avec une association aidant les femmes en difficulté pour recevoir un maximum de conseil et de soutien à ce sujet.

Et surtout, ne laissez plus jamais quelqu'un, peu importe l'importance qu'il a dans votre vie, lever la main sur vous ou vous menacer d'une arme sans aller au commissariat porter plainte ou déposer une main courante (qui va être un enregistrement des faits sans poursuite).

Bien sûr, il ne s'agit que de mon avis et n'hésitez pas à demander conseil à d'autres personnes, de préférence spécialistes du droit des personnes.

Bon courage